

# Association Au fil de l'eau

Atelier et chantier d'insertion  
Accompagnement des projets professionnels  
Lieux d'écoute et supervisions  
Animation socioculturelle dans l'ESS



# RAPPORT FINANCIER

2024

## Préambule

Le bilan et compte de résultat de l'année 2024 qui vous sont présentés ont été réalisés par les soins de l'association : personnel administratif et trésorier. Ils ont été soumis à l'approbation de son Conseil d'Administration et ont été proposés au contrôle et à l'approbation du Commissaire aux Comptes, Gildas FATOUT du Cabinet SOFINOR.

Au regard de l'Art. L612-4 Code du Commerce, « toute association ayant reçu annuellement des autorités administratives, au sens de l'article 1er de la loi du 12 avril 2000, ou des établissements publics à caractère industriel et commercial, une ou plusieurs subventions dont le montant global dépasse un seuil fixé par décret, doit établir des comptes annuels comprenant un bilan, un compte de résultat et une annexe dont les modalités d'établissement sont fixées par décret. Ces associations doivent assurer, dans des conditions déterminées par décret en Conseil d'État, la publicité de leurs comptes annuels et du rapport du Commissaire aux Comptes.

## Les comptes annuels

Les comptes annuels se composent d'un bilan, un compte de résultat et d'une annexe.

## Méthode d'établissement des comptes

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

# Bilan au 31 décembre 2024

## L'actif

A l'actif du bilan figurent les biens que possèdent l'association à la date de clôture de l'exercice. Il est composé de l'actif immobilisé, de l'actif circulant et de comptes de régularisation.

**L'actif immobilisé** se résume de la manière suivante :

	Brut	Dépréciation	Net
Installations techniques, matériel et outillage	14 116 €	12 159	1 958
Autres immobilisations corporelles	19 599 €	17 866	1 733
Immobilisations financières et autres	1 586 €		1 586
<b>TOTAL</b>	<b>35 301 €</b>	<b>30 025</b>	<b>5 277</b>

## L'actif circulant et stocks

Les stocks sont évalués au coût de revient :

- Les produits finis au 31 décembre 2024 s'élèvent à 2 274 €
- Les matières au 31 décembre 2024 s'élèvent à 0 €

Les créances auprès de nos clients sont de 20 746 € et celles d'autres débiteurs (institutions, collectivités notamment) se montent 87 546 €. Ce sont essentiellement des soldes de versements pour lesquels un bilan est à réaliser à l'issue de l'action et qui, pour la plupart, nous sont versés au cours du premier semestre de l'année 2024, à l'exception de la subvention MEF PLIE qui est versée plusieurs années après l'exécution de l'action, après le temps d'un long bilan.

Les disponibilités sur le livret et le compte bancaire représentent au 31 décembre 2024, une somme de 28 045 € (contre 19 831 € l'an dernier).

## Comptes de régularisation

Les charges constatées d'avance sont de 3 400 €.

Ainsi, le total de l'actif du bilan s'établit à **147 288 €**.

## Le passif

Le passif du bilan représente les ressources financières de l'association à la date de clôture de l'exercice, soit au 31 décembre 2024, il comprend les capitaux propres, et les dettes.

**Les capitaux propres** sont de 82 793 €.

**Les dettes** s'établissent à 64 495 € contre 72 163 € l'année précédente, qui se répartissent de la manière suivante :

- 0 € d'emprunt bancaire
- 39 964 € de dettes fiscales et sociales
- 18 984 € de dettes fournisseurs
- 537 € d'autres dettes
- 2 246 € de produits constatés d'avance

Le total du passif du bilan est de **147 288€**. Celui-ci est égal à l'actif.

## Compte de résultat de l'exercice 2024

Le compte de résultat représente l'ensemble de l'activité de l'association en termes de recettes et dépenses pour l'année.

Produits et Charges	2024	2023	2022	2021
Le montant total des PRODUITS	561 496 €	578 273 €	623 504€	546.511€
Le montant total des CHARGES	559 091 €	585 124 €	632 075€	561.387€
Le RÉSULTAT est de :	2 405 €	- 6 841 €	- 8.571€	-14.876€

### Les produits

Les produits comprennent plus précisément les produits d'exploitation.

On distingue trois principales sources de produits d'exploitation :

La production de l'atelier (compte tenu de la variation des stocks) sont passés à 26 840 €.

Les prestations de services d'accompagnement psychologique s'établissent à 84 385 €, grâce à huit partenaires différents : collectivités, associations, chantier d'insertion, etc. (contre 77 752 € l'an dernier)

Les différentes subventions représentent 78 % des produits, elles ont baissé, avec 440 077 € contre 475 810 € en 2023.

Nous avons eu malheureusement des baisses de financements : le FSE Fond Social Européen, la CPAM de la Manche et le Département de la Manche.

Nos principaux partenaires financeurs sont l'Etat via l'ASP (qui gère le paiement les salaires des emplois aidés cddi), le Conseil Départemental de la Manche, la MEF du Cotentin avec le PLIE (financement FSE), la Mission Locale du Cotentin, la Politique de la Ville, la Fondation de France, la Fondation VINCI, Cherbourg-en-Cotentin avec plusieurs conventions, et le CCAS de La Hague.

## Les charges

Les frais de personnel sont de 439 546 €.

Les autres charges d'exploitation sont de 88 278 €.

## Conclusion

Au fil de l'eau présente cette année un léger résultat, mais la vigilance doit rester constante. La trésorerie est toujours fragile, notamment en raison des délais de versements qui arrivent toujours bien tard, et nos règlements de salaires et de charges diverses arrivent eux bien en amont.

L'association connaît malgré tout un développement intéressant ; les conventions psychologiques et l'activité de la Cartonnerie qui ne cessent de croître, un signe fort de la dynamique de l'équipe.

Document réalisé par Delphine MOYTIER, directrice.

Les éléments chiffrés ont été validés par le Commissaire aux Comptes,  
le trésorier Daniel JOUANNE et la Présidente Catherine DURAND.

le 19 mars 2024